



CNCC

**CENTRE NATIONAL DE CONTRÔLE ET
CERTIFICATION DES SEMENCES ET
PLANTS**



INFO SEMENCES ET PLANTS

juin 2012

N° 01

Sommaire

Semences des Grandes
Cultures

p. 2

Semences des Cultures
Maraîchères

p. 3

Semences et plants des
cultures pérennes

p. 4

Laboratoire Phytosanitaire

p. 5

Gestion du catalogue officiel
Appui Technique

p. 6-7

EDITORIAL

Le CNCC a le plaisir d'éditer le premier numéro d'information ayant trait aux aspects liés aux semences et plants dans le strict respect de ses prérogatives. Il est certain que c'est un exercice qui, *a priori*, paraît difficile en raison des missions des uns et des autres qui semblent se chevaucher alors qu'en fait, il n'y a que de la complémentarité dans les activités que nous menons et qui devraient mettre dans les meilleures conditions possibles nos établissements producteurs, en l'occurrence les semenciers et les pépiniéristes.

La mission principale du Centre est d'engager tous les moyens d'accompagnement aussi bien au champ qu'en laboratoire pour que les semences et plants produits en Algérie soient de qualités physique et sanitaire irréprochables. Dans ce cadre le matériel pré base et base doit être indemne de toute affection alors que le matériel végétal certifié dispose de seuils de tolérances selon les affections rencontrées conformément à la réglementation et aux normes techniques en vigueur. Quoi de plus naturel que le CNCC se dote de laboratoires performants dans les analyses physiques (application stricte des normes ISTA) et phytosanitaires en utilisant les procédures classiques et celles de la Biologie moléculaire. Ces laboratoires ont déjà subi une pré évaluation par l'organisme algérien d'accréditation, ALGERAC; ils sont actuellement en cours d'accompagnement pour l'accréditation.

Une autre mission non moins importante est la gestion du catalogue officiel des variétés des trois groupes d'espèces. Le Centre assure la réalisation des essais officiels. Les résultats sont soumis au comité technique d'homologation (CTH), seul habilité à émettre un avis positif, négatif ou de complément d'information. Ces travaux ont permis la mise à la disposition des agriculteurs une gamme conséquente de variétés homologuées pour les grandes cultures, les cultures maraîchères (notamment la pomme de terre) et les cultures pérennes. Le secrétariat de ce comité est assuré par le Centre.

Le Centre œuvre pour que les établissements producteurs de semences et plants ayant déclaré une production, puissent atteindre le pôle d'excellence. Dans ce cadre, il fournit un important travail d'accompagnement à travers le programme du PRCHAT mais également lors des visites de pré contrôle et de contrôle effectuées au niveau de toutes les parcelles de semences et plants. Les amateurs de chiffres retiendront la visite de plus de 6800 parcelles auprès de 2900 multiplicateurs de grandes cultures et 2800 parcelles de pomme de terre appartenant à plus de 500 multiplicateurs.

Ce bulletin se veut un espace d'information et d'échange entre les partenaires des filières semences et plants. Avec le concours et la persévérance de tous ce projet deviendra réalité et connaîtra le succès. Je lui souhaite la durabilité qu'il mérite.

MOHAMED KHEDDAM
Directeur Général du CNCC





Semences des Grandes Cultures

1- Céréales

- ✚ Superficie emblavée : **163 360,03ha**
- ✚ Semences de pré – base : **13 144,53ha**
- ✚ Semences de reproduction : **78 196,50ha**
- ✚ Semences de base : **72 019,00ha**
- ✚ Etablissements producteurs : **51**
- ✚ Agriculteurs- multiplicateurs : **2 785**

La **Gamme variétale** multipliée est composée de 41 variétés dont 18 (Blé dur), 11 (Blé tendre), 6 (Avoine), 5 (Orge) et 1 (Triticale).

2- Légumineuses alimentaires et fourragères :

- ✚ Superficie emblavée : **4 415,78ha**
- ✚ Légumineuses alimentaires : **4194,93ha**
- ✚ Légumineuses fourragères : **220,85ha**
- ✚ Agriculteurs- multiplicateurs : **335**

Contrôle en végétation

Le Pré contrôle réalisé par 58 équipes, consiste à :

- ✚ Vérifier l'origine de la semence et la conformité de la variété multipliée
- ✚ Vérifier la conformité des isolements
- ✚ Evaluer l'état sanitaire (maladies transmissibles par la semence)
- ✚ Evaluer la pureté variétale.
- ✚ Faire des recommandations pour procéder aux épurations spécifiques, variétales et sanitaires ainsi que pour le respect de l'isolement des parcelles.

Contrôle final effectué entre le stade épiaison et avant maturité par **63 équipes**. Il consiste en :

- ✚ La classification provisoire de la production dans la catégorie appropriée selon les normes en vigueur;
- ✚ L'estimation de la production.
- ✚ La délivrance de document officiel de contrôle : le Certificat d'Agréage Provisoire (C.A.P.) ou le Certificat de Refus.



Etat de mise en conformité des infrastructures de stockage

Le CNCC a participé aux inspections qui ont concerné les infrastructures de stockage relevant des SGP/SGDA et SGP/SEGRO mises à la disposition de l'O.A.I.C entre le 20 et le 24 mai 2012. Ces inspections ont révélé que sur les **130** infrastructures de stockages visitées, **94** sont conformes et **36** sont non-conformes

Stations d'usage :

Les inspections réalisées par les équipes CNCC/OAIC/ITGC au niveau des 96 stations en 2011 font ressortir :

- Cinquante sept (57) stations conformes pour l'usage des semences.
- Onze (11) stations conformes sous réserve.
- Vingt huit (28) stations non conformes :

Des recommandations ont été données aux responsables de l'OAIC pour la mise en conformité des stations non-conformes voire même le renouvellement de certaines stations.





Semences des Cultures Maraîchères

-Programme 2011/2012

A/Saison :

- ✿ Nombre d'établissements : 74
- ✿ Nombre d'agriculteurs /multiplicateurs : 244
- ✿ Superficie réalisée : 5469,11 ha
- ✿ Superficie Agréée : 4472,41 ha
- ✿ Quantité Déstockée : 564 727qx

Saison :

- ✿ Nombre d'établissements : 143
- ✿ Nombre d'agriculteurs /multiplicateurs : 522
- ✿ Superficie réalisée : 13 235,72 ha
- ✿ Nombre de wilayas : 23
- ✿ Nombre de variétés : 23
- ✿ Nombre d'équipes de contrôle : 38

Contrôle de la production

Le contrôle de la production constitue une garantie de la qualité des semences produites. Ainsi, les contrôleurs doivent assurer le suivi de l'ensemble des étapes de production (du contrôle des parcelles de multiplication réalisées au déstockage de la semence) en veillant au strict respect des normes définies par la réglementation en vigueur.

Les acteurs de la filière doivent suivre des règles de production rigoureuses établies pour obtenir des plants de qualité :

- Les parcelles retenues dans le programme doivent être indemnes de nématodes à kystes.
- La semence utilisée doit être d'origine connue et les lots bien identifiés.
- Les parcelles de multiplication font l'objet d'au moins trois visites pour les plants de pré base et base et deux visites pour les plants certifiés.

Le contrôle consiste à :

- ✚ Identifier et localiser les parcelles,
- ✚ Vérifier le respect du précédent cultural, de l'isolement, des étiquettes...,
- ✚ Vérifier la propreté de la parcelle,
- ✚ Evaluer l'état sanitaire,
- ✚ Eliminer les parcelles présentant des anomalies irréversibles (refus),
- ✚ Estimer la production.

Lors du contrôle des parcelles des recommandations techniques sont données au technicien de l'établissement producteur et au multiplicateur pour préserver la qualité des semences notamment celles concernant l'épuration et les traitements.



Test pré culture

En plus des contrôles en végétation, des essais de pré culture sont réalisés systématiquement sur les plants de pomme de terre pré base et base. Le classement définitif des lots se fait sur la base des résultats des analyses sérologiques.

Les essais pré culture, réglementairement à la charge de l'établissement producteur, sont réalisés à titre d'accompagnement par le CNCC.

Le nombre d'analyses réalisées par les laboratoires du CNCC est en augmentation régulière ces dernières années et résulte d'une véritable volonté de construire une pyramide de production nationale et d'obtenir des plants de qualité toujours plus élevée.



Semences et Plants des Cultures Pérennes

Déclaration :

- 🌍 Nombre de pépinières déclarées : **108**
- 🌍 Nombre de plants déclarés : **15 456 576** plants.
 - ✖ Agrumes : **752 465** plants
 - ✖ Olivier : **10 595 955** plants
- 🌍 Nombre de wilaya : **26**
- 🌍 Nombre des équipes de contrôle : **33**

Contrôle en végétation

- 🌍 Nombre de pépinières contrôlées : **99**
- 🌍 Quantité agréée: **7 371 448** plants
 - ✖ Agrumes : **338 956** plants
 - ✖ Olivier : **4 343 916** plants

Contrôle en jauge

- 🌍 Nombre de pépinières contrôlées: **82**
- 🌍 Quantité agréée: **4 713 710** plants
 - ✖ Agrumes : **130 690** plants
 - ✖ Olivier : **3 129 029** plants

Le contrôle du matériel végétal de propagation permet de mettre à la disposition des agriculteurs des plants de qualité. En attendant la mise en place du système de certification, les plants produits au niveau national répondent aux normes de plants Standards.

Il s'agit de vérifier :

- 🇩🇿 Les conditions de mise en place des parcs à bois (Isolement, précédent cultural, analyses du sol);
- 🇩🇿 Les documents de traçabilité du matériel végétal ;

Le contrôle des plants arboricoles est réalisé en deux étapes :

➤ **Le contrôle en végétation** : il consiste à :

- 🇩🇿 vérifier que les plants déclarés sont conformes aux normes phytotechniques et phytosanitaires en vigueur
- 🇩🇿 estimer le nombre de plants produits.

➤ **Le contrôle en jauge**: C'est le contrôle qui précède la commercialisation des plants. Il permet de :

- 🇩🇿 vérifier la qualité phytotechnique et phytosanitaire des plants présentés au contrôle ;
- 🇩🇿 délivrer les documents de contrôle et apposer les étiquettes officielles sur les plants agréés.



Le CNCC est également chargé du suivi et de l'accompagnement de tous les programmes initiés par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- 🇩🇿 Programme de réhabilitation de 133,28 ha de parc à bois au niveau de 22 fermes pilotes.
- 🇩🇿 Programme de création de 390 ha de parc à bois au niveau de 23 fermes pilotes.
- 🇩🇿 Assainissement des parcs à bois arboricoles et viticoles.

Laboratoire Phytosanitaire



De nombreuses maladies fongiques, bactériennes ou virales des plantes peuvent être transmises par le matériel végétal de propagation (semences et plants). Cette transmission pose de nombreux problèmes aussi bien pour le producteur que pour l'utilisateur de ce matériel. Ainsi, l'utilisation d'un matériel végétal contaminé pourra induire des conséquences sanitaires dramatiques avec des pertes de rendement énormes. Des attaques plus tardives peuvent également déprécier la qualité du produit récolté.



Les missions du laboratoire sanitaire consiste à déceler la présence des agents pathogènes (virus et virus similaires, bactéries, champignons et nématodes) transmis par le matériel végétal de multiplication en utilisant des techniques de détection fiables et validées par les organisations internationales comme l'OEPP (Organisation Européenne pour la protection des plants, l'ISTA (International Rules for Seed testing) et l'ISHI. (International Seed Health Initiative Vegetable).

Le laboratoire dispose de locaux récents dotés d'un équipement moderne, d'une serre d'indexage et d'une serre de type S2 (tests de préculture) qui permettent de prendre en charge les programmes établis par les départements techniques. Il s'appuie sur plusieurs équipes d'ingénieurs de haut niveau qui utilisent des techniques d'analyses sérologiques (ELISA, Immunofluorescence, séroagglutination), moléculaires (amplification par PCR et biologiques (indexage).



Les programmes réalisés s'articulent principalement autour de :

- L'assainissement des parcs à bois arboricoles et viticoles de l'ITAFV
- La réhabilitation des parcs à Bois arboricoles et viticoles du GDSP.
- Le Contrôle des lots de semences de pomme de terre des catégories Pré-base (G0, G1 et G2) et base SE et E issus du test pré-culture.
- L'évaluation du comportement des variétés vis-à-vis des principales maladies contrôlées.

Durant la campagne agricole 2010/2011, le nombre d'analyses effectuées au niveau du laboratoire phytosanitaire s'élève à **23 700** tests dont **22 174** tests virologiques (ELISA), **941** analyses bactériologiques, **202** analyses cryptogamiques, **26** analyses nématologiques (auto contrôle) et **357** tests moléculaires.





Inscription au Catalogue Officiel

Pour qu'une nouvelle variété puisse être produite et commercialisée en Algérie, elle doit être inscrite au Catalogue Officiel Algérien des Espèces et des Variétés.

Pour être inscrite au catalogue officiel, la variété nouvelle doit être distincte (D) des variétés déjà inscrites, homogène (H) et stable (S), c'est à dire garder ses caractéristiques phénotypiques de génération en génération. Les études de Distinction - Homogénéité - Stabilité (DHS) sont **obligatoires pour toutes les espèces**

La variété nouvelle doit également posséder une valeur agronomique et technologique suffisante par rapport aux variétés les plus utilisées au moment de la demande d'inscription.

Les études VAT portent principalement sur le rendement, l'adaptation aux conditions de milieu, la précocité, la qualité de la production, la résistance aux maladies et aux stress abiotiques, l'aptitude à la transformation.

Les études DHS et VAT sont réalisées par le CNCC et soumises au CTH pour avis.

Le CNCC réalise lui-même les études DHS pour les céréales autogames (blé dur, Blé tendre, Orge, Avoine et Triticale) et la pomme de terre.

Les essais VAT sont réalisés au niveau de 17 sites (8 pour les céréales et 9 pour la pomme de terre), situés au niveau des principales zones de production.

Pour les variétés de vigne et des espèces fruitières, l'inscription se fait sur la base d'une étude de dossier pour le compte du CTH.

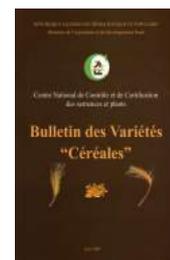
Date limite de dépôt d'une demande d'inscription

- **Vigne /variétés arboricoles** : 30 juin
- **Pomme de terre** : 31 août
- **Céréale** : 01 septembre

Nombre de variétés

Le nombre de variétés autorisées à la production et à la commercialisation : arrêté du 10 février 2011 (JO N° 52 du 21 septembre 2011).

| | Liste A | Liste B |
|-------------------------|---------|---------|
| Pomme de terre : | 59 | 74 |
| Céréales : | | |
| Blé Dur | 37 | 5 |
| Blé Tendre | 26 | 8 |
| Orge | 18 | 7 |
| Avoine | 10 | 2 |
| Triticale | 5 | 7 |



Appui Technique

Accompagnement Technique

Le CNCC, dans le cadre de ses missions et du programme PRCHAT organise annuellement des regroupements et des formations destinés aux établissements producteurs et aux techniciens chargés du suivi des différents programmes de production de semences et plants. En effet durant le premier trimestre 2012, près de **300** agriculteurs et techniciens de l'administration et des établissements producteurs ont subi une formation sur les techniques de production des semences et plants.

Ces formations en plus de l'enrichissement et de la mise à niveau des connaissances dans les domaines des techniques de production, de conservation de défense des cultures etc..., permettent aux participants de pratiquer sur terrains certaines techniques enseignées ou à défaut de les constater de visu au niveau des sites de démonstration réalisés à cet effet.



Programme PRCHAT 2011/2012

Nombre de Jours : **110**
 Nombre de sites : **33**
 Nombre d'intervenants : **32**
 Nombre de participants : **2158**



Espace pédagogique :

Le CNCC accueille des lyciens et étudiants des instituts agronomiques pour des visites guidées afin de découvrir la filière semence et plants. Ces visites constituent un trait d'union entre la formation, la recherche et le monde professionnel.



Les formations réalisées par les cadres du CNCC au 30 mai 2012 :

- Regroupements régionaux des établissements producteurs et des contrôleurs pour la mise en place des dispositifs de contrôle des semences de grandes cultures et de pomme de terre et le lancement de la campagne de contrôle.
- Encadrement technique relatif à la production de semences de céréales et de légumes secs.
- Conditions de mise en place et de gestion des parcs à bois.
- Contrôle en végétation des parcelles de multiplication des semences de céréales et identification variétale.
- Usinage et conditionnement des semences de céréales et des légumineuses alimentaires et fourragères.
- Normes requises pour la production de semences de pomme de terre.
- Les essais pré culture.

Axes de Recherche



L. Beninal, CNCC

Les activités de recherche sont principalement axées sur la pathologie végétale (maladies bactériennes, fongiques et virales) associée au matériel végétal de propagation (semences et plants). Elles sont développées avec des partenaires scientifiques Nationaux (**ENSA, USTHB, Université de Chlef**) et étrangers (**INRA d'Angers, INRA de Rennes**) dans le cadre des projets **PNR (Plan National de Recherche)** ou dans le cadre de thèse de doctorat.



L. Beninal, CNCC

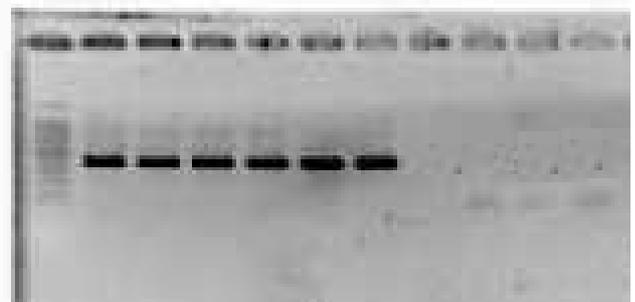
Les principaux thèmes développés par l'équipe du laboratoire sont :

- Gestion durable des populations de *Phytophthora infestans* agent causal du mildiou dans les principales zones de production de la pomme de terre.
- Réponse des géotypes de la pomme de terre à l'égard de *Phytophthora infestans* dans différentes étages bioclimatiques de l'Algérie et influence sur le mode de conservation de l'inoculum.
- Étude de la colonisation de la plantule par la microflore associée à la semence. Cas du *Xanthomonas*.
- Diversité génétique du genre *Erwinia* de la pomme de terre,
- Détection des maladies de la vigne.
- Caractérisation morphologique de trois populations de nématodes à kystes des céréales et recherche des champignons antagonistes de ce parasite.



L. Beninal, CNCC

M 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



S. Laala, CNCC

Info Semences et Plants



Si vous souhaitez de plus amples Informations Relatives aux Semences et Plants n'hésitez pas à nous contacter

Direction Générale

Dr KHEDDAM Mohamed

B.P 119 Hassan Badi 16200 – El Harrach- Alger

Tél : 021.52.12.13 – 021.51.64.19 / Fax : 21.52.99.00

Adresse E-Mail : cncc.dz@hotmail.com

Site Web : <http://cncc-dz.org/>

Secrétariat Général

M^{me} IOUTICHENE Rachida épouse TELMAT

Laboratoire Central

Mr BOULEMNAKHER Hocine

Département Des Grandes Cultures

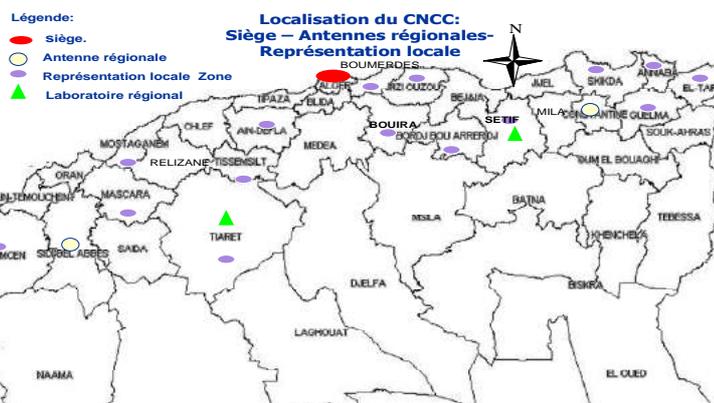
Mlle MOULA Dalila

Département Des Cultures Maraichères

Mr FILLALI Rabah

Département Des Cultures Pérennes

Mr Mokrane Maamar



Antenne Régionale EST

Mr ZOUAOUI Cherif

El Baaraouia – El Khroub – 25100 - Constantine

Tél : 030.23.41.13 / Fax : 030.23.414.14

Antenne Régionale OUEST

Mr BELLOULA Bachir

B.P 73B Saadane – Sidi BelAbbès - 22009

Tél : 048.54.30.94 / Fax : 048.65.20.03

Laboratoire Setif

Mr HADJ SAHRAOUI Abdelkrim

BP 03 Route des Saremes ITGC - Setif

Tél/Fax: 046.41.53.57

Laboratoire Tiaret

Mr YOUSFI Mohamed

Boulevard Mohamed Meziane Farhat n°10 – Tiaret

Tél /Fax: 030.62.18.05